

SPECIALISTES **ecodan**[®]

Réseau d'installateurs agréés



SAISON 2012-2013



1. **Un réseau pour saisir ensemble les opportunités du marché de la pompe à chaleur Air/Eau**
2. Bénéfices pour le client final : des conseils en toute transparence pour plus de sérénité
3. Bénéfices pour l'installateur : Mitsubishi Electric s'engage
4. Devenir membre et rester membre

1. Un réseau pour saisir ensemble les opportunités du marché de la pompe à chaleur Air/Eau

Pour aider nos clients, les plus fidèles, qui s'investissent pour mettre régulièrement à jour leurs connaissances et réaliser des installations de qualité, à saisir les opportunités offertes par le marché prometteur mais très exigeant de la pompe à chaleur Air/Eau, nous créons aujourd'hui le réseau des installateurs « Spécialistes agréés pompe à chaleur ECODAN ».



Les membres de ce réseau bénéficient de nos produits innovants, performants et ergonomiques mais aussi de services spécifiques pour développer leurs chiffres d'affaires et satisfaire au mieux leurs clients.



1. Un réseau pour saisir ensemble les opportunités du marché de la pompe à chaleur Air/Eau
2. **Bénéfices pour le client final : des conseils en toute transparence pour plus de sérénité**
3. Bénéfices pour l'installateur : Mitsubishi Electric s'engage
4. Devenir membre et rester membre



Conseil

- ➔ Le professionnalisme d'un installateur Qualipac ou Qualibat 8321
- ➔ Des conseils pour choisir des solutions ECODAN adaptée à ses besoins
- ➔ Des conseils pour bien utiliser son installation avec commentaire du manuel d'utilisation

Transparence

- ➔ Sur les conditions de garantie
- ➔ Sur le devis détaillé et établi au prix juste

Sérénité

- ➔ Un professionnel agréé par une grande marque selon des critères exigeants
- ➔ Un professionnel qui respecte les obligations sociales, fiscales et réglementaires (qualification fluide frigorigène, assurance professionnelle....)
- ➔ Un professionnel qui propose une offre de maintenance avec délais d'intervention garantis
- ➔ Un professionnel qui s'assure un mois après la mise en service de sa satisfaction
- ➔ Un professionnel qui enregistre le matériel installé auprès de Mitsubishi Electric



1. Un réseau pour saisir ensemble les opportunités du marché de la pompe à chaleur Air/Eau
2. Bénéfices pour le client final : des conseils en toute transparence pour plus de sérénité
3. **Bénéfices pour l'installateur : Mitsubishi Electric s'engage**
4. Devenir membre et rester membre



+ d'autonomie technique

Formation : priorité d'inscription et tarifs préférentiels

Assistance technique par téléphone : accès privilégié à la ligne Expert

Mise en service : en toute autonomie grâce à la formation préalable

Pièces détachées : commande par fax, e-mail, internet

+ de sérénité

Extension de garantie

1. garantie main d'œuvre 1 an sans frais supplémentaires sur les produits ECODAN (participation aux frais selon barème prédéfini, hors Ecodan power+)
2. **garantie de 5 ans pièces et compresseur sur la gamme ECODAN (modules hydrauliques et groupes extérieurs associés, hors Ecodan power+) à partir de la date de mise en service**

NOUVEAU

Les garanties sont activées suite à l'enregistrement du produit installé sur l'Espace Pro, la mise en service

Procédures environnementales : information et accompagnement (éco-contribution, recyclage ...)

+ de visibilité

Communication nationale valorisant le statut d'installateur Spécialiste agréé Ecodan

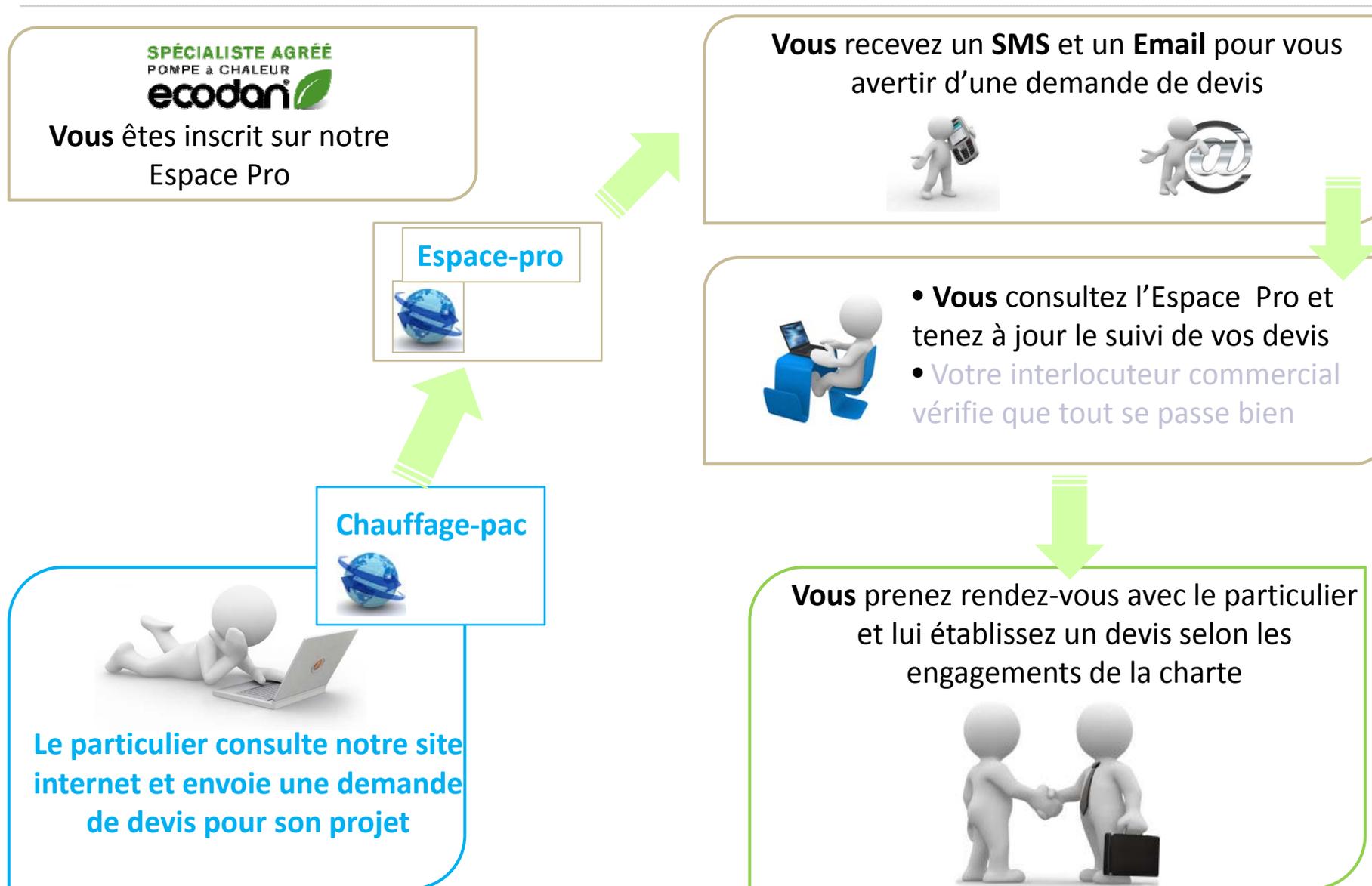
Communication locale : supports exclusifs avec le logo du réseau (ex : mailings, internet, encarts presse...)

Site Internet : promotion du réseau sur les sites Mitsubishi Electric

+ de chiffre d'affaire

Demandes de devis: prioritaire pour la transmission des demandes de devis reçues sur nos sites Internet

Promotions exclusives





1. Un réseau pour saisir ensemble les opportunités du marché de la pompe à chaleur Air/Eau
2. Bénéfices pour le client final : des conseils en toute transparence pour plus de sérénité
3. Bénéfices pour l'installateur : Mitsubishi Electric s'engage
4. **Devenir membre et rester membre**



Devenir membre

- ➔ Etre Qualipac ou avoir la **qualification 8321 Qualibat** (attestation à fournir) **NOUVEAU**
- ➔ Avoir suivi avec succès les formations Produits (ECO1)et SAV (ECO2)de Mitsubishi Electric sur ECODAN (une personne par succursale avec a minima une personne formée dans l'entreprise)
- ➔ Satisfaire les obligations sociales, fiscales et réglementaires (attestations d'assurance responsabilité civile décennale et responsabilité générale à fournir)
- ➔ Avoir acquitté son droit d'inscription pour la période allant jusqu'au 31 mars 2013
 - ➔ 750€ H.T.
- ➔ Avoir signé la demande d'inscription qui a valeur d'engagement contractuel à respecter les valeurs communes aux membres du réseau et à mettre en œuvre la charte des membres du réseau.

Pourquoi nous avons choisi Qualipac & Qualibat 8321 ?

- Des critères de qualité fixés par **un organisme indépendant** de Mitsubishi Electric et répertoriés dans une charte facilement accessible aux particuliers
- Les **pouvoirs publics** envisagent de conditionner les attributions d'aides fiscales dédiées aux travaux d'amélioration énergétique des bâtiments à la réalisation de ces travaux par un installateur pouvant justifier d'un niveau de qualité reconnu.
- Déjà aujourd'hui **certaines aides financières ne sont accessibles que si l'installation a été réalisée par un installateur qualifié**
(ex : certificats d'économies d'énergie depuis janvier 2011, certaines aides régionales)
- Les qualifications apportent des **bénéfices aux installateurs** (information, communication, recommandation de l'ADEME, préconisation par les Espaces Info Energie...)



Rester membre

- ➔ Fournir l'attestation annuelle Qualipac / Qualibat 8321 (infos sur www.qualit-enr.org ou www.qualibat.com)
- ➔ Etre à jour dans les formations Produits et SAV de Mitsubishi Electric
- ➔ Respecter les droits et devoirs des membres du réseau
- ➔ Enregistrer systématiquement les pompes à chaleur ECODAN mises en service sur l'Espace Pro
- ➔ Autoriser des audits techniques
- ➔ Avoir acquitté sa cotisation annuelle de renouvellement : 150€ H.T.

Attention : les installateurs qui ne respectent pas leurs engagements peuvent être exclus du réseau (réclamations clients, absence d'enregistrement sur l'Espace Pro...)

Votre commercial Mitsubishi Electric vous propose de devenir Spécialiste agréé ECODAN



Vous êtes Qualipac ou Qualibat 8321, vous nous adressez :

- votre demande d'inscription,
- vos justificatifs
- votre règlement des frais d'inscription annuels
- les inscriptions aux formations ECO 1 et ECO2



Formation ECO1 : Produits



Test de validation des connaissances Produits



Formation ECO2 : SAV



Test de validation des connaissances SAV



Si les tests post formation sont validés :

- acceptation de votre demande d'inscription
- encaissement de votre chèque
- activation statut sur Espace pro
- envoi de votre kit de bienvenue

SPÉCIALISTE AGRÉÉ
POMPE à CHALEUR
ecodan

Comment s'inscrire ?

Dossier d'inscription



Votre kit de bienvenue



1 kakémono



5 Polos siglés



50 chemises devis

STAGE ECO1

Formation Produit / Bases Mé
Pompe à chaleur Air/Eau

Durée : 2 jours
Application : Résidentiel et petit tertiaire

Objectifs :
Savoir estimer une déperdition, sélectionner PAC Air/Eau, vérifier la puissance des aménagements existants.
Intégration hydraulique de la PAC Air/Eau dans l'installation existante.
Connaître la gamme de produits, l'installation des produits et le paramétrage de base.

Public :
Installateurs, technico-commerciaux et tech.

Supports pédagogiques :

- Catalogue électronique
- Manuel technique
- CD ROM technique et commercial intégré
 - Film 3D ECODAN Bora
 - Documentation technique
 - Présentation de formation

Nombre de participants :
14 participants maximum
5 participants minimum

Prix du stage :
600 € H.T soit 717.60 € TTC par participant

Numero	Date	Places
ECO1 (2 jours)	25-26 Octobre 2011 21-22 Novembre 2011 24-25 Janvier 2012 30-31 Mars 2012 6-7 Mars 2012	200 200 120 200

STAGE ECO2

Formation SAV - Gamme ECODAN
Pompe à chaleur Air/Eau

Durée : 1 jour
Application : Résidentiel et petit tertiaire

Pré-requis : Avoir obligatoirement suivi la formation ECO1

Objectifs :
Connaître les techniques nécessaires à la mise en service et au dépannage de la gamme ECODAN (hors produits ECODAN Open source)

Public :
Installateurs confirmés souhaitant améliorer ou mettre à jour leurs connaissances

Supports pédagogiques :

- Support papier des présentations
- Manuel de travaux pratiques et mise en service
- CD ROM technique
- PAC SK52 (boîtier électronique)

Nombre de participants :
12 participants maximum
5 participants minimum

Prix du stage :
300 € H.T soit 358.8 € TTC par participant

CONTRES DE FORMATION			
Numero	Date	Places	Valeur de Base
ECO2 (1 jour)	27 Octobre 2011 23 Novembre 2011 26 Janvier 2012 27 Mars 2012 8 Mars 2012		

1ère formation Eco1 et Eco2 offerte pour 2 personnes (valeur 1 800€ H.T.)



Attestation d'agrément